

Cent soixante-sixième session du Conseil

Rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches (1-5 février 2021)

Réponse du Secrétariat aux observations écrites du Conseil

Le Secrétariat se félicite du fait que les Membres ont réservé un accueil favorable au rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches.

En outre, le Secrétariat prend dûment acte des questions soulevées par les Membres et attend que les recommandations et les décisions émanant de la trente-quatrième session du Comité des pêches fassent l'objet d'un suivi et de comptes rendus périodiques, par l'intermédiaire du Bureau de la trente-cinquième session.

S'agissant de la demande formulée spécifiquement par les États-Unis d'Amérique à propos du Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, le Secrétariat souhaite indiquer que la référence aux «indications géographiques» (IG) a été supprimée de la Stratégie et du Plan d'action.

Le Secrétariat prend bonne note des préoccupations et de la demande exprimées par l'Union européenne au sujet des préparatifs de la prochaine session du Comité des pêches et fera tout son possible pour répondre à cette demande, notamment pour ce qui est de mettre les documents à disposition plus tôt, en particulier le projet d'ordre du jour provisoire.

Le Secrétariat prend dûment acte des préoccupations et de la demande exprimées par le Japon quant aux modalités d'organisation de la session et à l'efficacité du système du Comité des pêches dans son ensemble et souhaiterait travailler de manière plus volontariste et plus étroite entre les sessions avec le Président du Comité, de nationalité japonaise.